

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/04/2014
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Attribution du marché éclairage public route de Bietlenheim
6. Adhésion au PAPI su bassin versant aval Zorn-Landgraben
7. Fixation des tarifs du périscolaire « Les Loustics » 2014/2015
8. Embauche d'un agent contractuel en renfort des services administratifs et du périscolaire
9. Maîtrise d'œuvre aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaires
10. Acceptation des chèques emploi service universel (CESU) préfinancés pour l'accueil périscolaire
11. Emprunt pour le financement de l'immeuble Waldeck
12. Composition définitive des différentes commissions
13. Divers

.....

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Monsieur Patrick LUTZ, absent excusé, qui a donné procuration à Madame Vanessa KLEIN-MARQUES.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03/04/2014

Le procès verbal de la séance du 3 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

Madame Béatrice TREIL rejoint l'assemblée à 20h40

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 08/04/2014 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 09/04/2014 Réunion au Moulin de la Zorn
- 11/04/2014 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 12/04/2014 Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
- 14/04/2014 Réunion avec le SDEA du Bas-Rhin à Hoerd
- 15/04/2014 Réunion relative à la voirie à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 15/04/2014 Réunion relative aux rythmes scolaires
- 17/04/2014 Inauguration du périscolaire de Gries
- 22/04/2014 Réunion de la commission fleurissement
- 24/04/2014 Réunion du CCAS de Geudertheim
- 25/04/2014 Rendez-vous avec Pierres et Territoires
- 09/05/2014 Journée Mairie
- 12/05/2014 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

13/05/2014 Réunion de la commission scolaire
15/05/2014 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
16/05/2014 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
17/05/2014 Matinée plantation
19/05/2014 Rencontre entre le Conseil Général du Bas-Rhin et l'association des Maires du canton de Brumath
23/05/2014 Réunion du SCOTERS

- Permis de construire

BERST Benjamin 88, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Amélioration d'un logement dans une construction existante	Accordé le 14/04/2014
---	---	--------------------------

B) Communication de Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au Maire

05/04/2014 Permanence mairie
08/04/2014 Réunion du conseil de l'école maternelle
10/04/2014 Réunion de la municipalité
11/04/2014 Réunion du conseil de l'école élémentaire
15/04/2014 Réunion NTAPS-COPIL
25/04/2014 Rendez-vous avec Pierres et Territoires
01/05/2014 Marché aux fleurs
04/05/2014 Festival de l'élevage à Brumath
06/05/2014 Réunion de la commission communication
09/05/2014 Journée Mairie
10/05/2014 Préparation des plates-bandes pour le fleurissement
13/05/2014 Réunion de la commission scolaire
14/05/2014 Réunion relative au périscolaire
14/05/2014 Réunion de la commission bâtiments
17/05/2014 Matinée plantation
20/05/2014 Réunion de la commission communication
21/05/2014 Rendez-vous avec Madame Pauline ZUBER de Octopus's
21/05/2014 Réunion de la municipalité
22/05/2014 Rendez-vous avec Madame Marie-France DUFILS
22/05/2014 Rendez-vous au périscolaire « les Loustics »

C) Communications de Madame Marianne PETER, adjointe au Maire

08/04/2014 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
10/04/2014 Réunion de la municipalité
15/04/2014 Rendez-vous avec Madame Marie-France DUFILS
15/04/2014 Réunion du conseil de fabrique de la paroisse catholique'
16/04/2014 Rendez-vous avec Monsieur Sébastien NIESS de l'association SIEL BLEU
17/04/2014 90^{ème} anniversaire de Madame Jeanne WAGNER
22/04/2014 Réunion de la commission fleurissement
24/04/2014 Noces d'or des époux Stanislas et Marthe KEDZIA
24/04/2014 Réunion du CCAS de Geudertheim
25/04/2014 Noces d'or des époux Laurent et Monique DOLLE
30/04/2014 Noces d'or des époux Jean-Georges et Jeanne SILBEREISEN
01/05/2014 Marché aux fleurs
09/05/2014 Journée Mairie
14/05/2014 Réunion de la commission bâtiments
15/05/2014 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
20/05/2014 Réunion de la commission aide à la personne à Hoerd
21/05/2014 Réunion de la municipalité

D) Communications de Madame Béatrice TREIL, Adjointe au Maire

01/04/2014 Réunion en forêt avec Monsieur Vincent HIMBER et Madame Céline MULLER
03/04/2014 Pose des sujets de Pâques
08/04/2014 Choix des écorces pour recouvrir les parterres de vivaces
09/04/2014 Pose des bancs en forêt
10/04/2014 Réunion de la municipalité
15/04/2014 Réunion de chantier route de Bietlenheim
16/04/2014 Pose des affiches du marché aux fleurs et travaux en forêt
17/04/2014 Prospection pour l'achat de T-shirts pour la commission aménagement et fleurissement
22/04/2014 Réunion de la commission fleurissement
28/04/2014 Installation de l'exposition de broderie
30/04/2014 Installation de l'exposition d'art floral
01/05/2014 Marché aux fleurs
02/05/2014 Enlèvement des expositions de broderie et d'art floral
06/05/2014 Réunion de la commission communication
09/05/2014 Journée Mairie
10/05/2014 Préparation des plates-bandes pour le fleurissement
12/05/2014 Réunion de la commission environnement de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
14/05/2014 Réunion de la commission bâtiments
17/05/2014 Matinée plantation
20/05/2014 Plantations
20/05/2014 Réunion de la commission communication
21/05/2014 Réunion de la municipalité

E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, adjoint au Maire

12/04/2014 Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du Bas Rhin
15/04/2014 Rendez-vous relatif à la location de la salle Polyvalente
23/04/2014 Réunion Open Air
26/04/2014 Permanence en Mairie
30/04/2014 Préparatif pour le Marché aux Fleurs
01/05/2014 Marché aux fleurs
02/05/2014 Démontage chapiteau et rangement
09/05/2014 Journée rangement en Mairie
09/05/2014 Spectacle (Ecole Primaire / Ecole de Musique)
10/05/2014 Journée Fleurissement (Préparation des massifs)
14/05/2014 Réunion de la commission bâtiment
16/05/2014 Montage du chapiteau (tournoi jeunes/ FCG)
17/05/2014 Matinée Fleurissement (Plantation)
19/05/2014 Démontage du chapiteau
21/05/2014 Réunion Municipalité

F) Communication de Monsieur Jean-Luc JOACHIM, adjoint au Maire

03/04/2014 Pose de sujets de Pâques
09/04/2014 Pose de bancs en forêt
10/04/2014 Réunion de la municipalité
12/04/2014 Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
16/04/2014 Pose des affiches du marché aux fleurs et travaux en forêt
22/04/2014 Réunion de la commission fleurissement
26/04/2014 Permanence mairie
29/04/2014 Réunion de chantier au Waldeck
30/04/2014 Préparatifs pour le marché aux fleurs
01/05/2014 Marché aux fleurs
02/05/2014 Démontage du chapiteau

03/05/2014 Permanence mairie
09/05/2014 Journée mairie
10/05/2014 Matinée fleurissement
13/05/2014 Réunion de la commission scolaire
14/05/2014 Réunion de la commission bâtiment
20/05/2014 Réunion de chantier au Waldeck
20/05/2014 Réunion de la commission communication
21/05/2014 Réunion de la municipalité
21/05/2014 Remise en état des tuteurs des arbres du parking du stade
22/05/2014 Remise en état des tuteurs des arbres du parking du stade

Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'une pétition de certains propriétaires du lotissement Heiligenhauesel concernant un projet immobilier est entré en mairie. Il informe Monsieur JUNG Frédéric, signataire de la pétition, que cette affaire sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission d'urbanisme et précise que le projet de construction a été revu et que le nouveau projet déposé respecte les dispositions du règlement du lotissement Heiligenhauesel.

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 mai 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maître Etienne SCHALLER Notaire à Mundolsheim

Section 3 lieu-dit « Village » parcelle n° 136 d'une contenance de 0,19 are
Section 3 lieu-dit « Village » parcelle n° 142 d'une contenance de 2,18 ares
Section 3 lieu-dit « Village » parcelle n° 144 d'une contenance de 1,58 ares
Section 3 lieu-dit « Village » parcelle n° 146 d'une contenance de 0,58 are

- Maître Thierry PFISTER Notaire Hoenheim

Section 43 lieu-dit « 13, rue de la Zorn » parcelle n° 769/248 d'une contenance de 5,44 ares

- Maître Antonia CALDEROLI-LOTZ, Notaire à Dettwiller

Section 45 lieu-dit « Brumatherweg » parcelle n° 106 d'une contenance de 0,52 are
Section 45 lieu-dit « Rue des Cerisiers » parcelle n° 107 d'une contenance de 1,09 ares
Section 45 lieu-dit « Brumatherweg » parcelle n° 228/105 d'une contenance de 0,46 are

- SCP COLET-DREYFUSS, Notaires associés à Strasbourg

Section 8 lieu-dit « 86 rue du Gal de Gaulle » parcelle n° 15 d'une contenance de 4,76 ares
Section 8 lieu-dit « Village » parcelle n° 80/15 d'une contenance de 0,22 are
Section 8 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n) 114/6 d'une contenance de 4,43 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption

5. ATTRIBUTION DU MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BIETLENHEIM

Le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 14 mai 2014, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché d'extension de l'éclairage public route de Bietlenheim au groupement SOBECA-SOGECA dont le mandataire est la société SOBECA SAS sise zone industrielle à 67330 IMBSHEIM pour un montant de 189 794,90 € HT soit 227 753,88 € TTC.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision de la commission d'appel d'offres à l'unanimité et autorise le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

6. ADHESION AU PAPI DU BASSIN VERSANT AVAL ZORN-LANDGRABEN

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2011, l'Etat a engagé son deuxième appel à projet PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) visant la réduction de la vulnérabilité des territoires et la promotion de démarches globales de prévention des inondations. Les projets labellisés PAPI peuvent émerger au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier »), créé par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui constitue aujourd'hui la source principale de financement de la prévention des risques majeurs en France.

Le programme LIFE 2014-2020 qui cible des projets ambitieux dans le domaine de l'innovation et du progrès environnemental, peut s'inscrire en complémentarité. Il finance des projets qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et du droit en matière d'environnement et notamment des projets dans le domaine de l'environnement et de la gestion efficace des ressources ou des projets relevant de la gouvernance environnementale et de l'information.

A ce jour 80 PAPI ont été labellisés en France, dont 1 en Alsace, celui de la Haute-Zorn. Aussi et au vu de la décision du Conseil Général du Bas-Rhin de ne plus financer les travaux de lutte contre les inondations et les coulées de boues, il vous est proposé de participer à la démarche d'élaboration du PAPI du bassin versant aval Zorn-Landgraben et de mobiliser les fonds du programme LIFE.

Le portage et la coordination du projet sera assuré par la Communauté de Communes de la Région de Brumath en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels. Les frais d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation du PAPI seront répartis entre les porteurs de projets de lutte contre les inondations et/ou coulées de boues, au prorata du montant des travaux.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Geudertheim à l'élaboration du PAPI du bassin versant aval Zorn-Landgraben et de l'autoriser à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion de la commune à la démarche d'élaboration du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et du programme LIFE du bassin versant aval Zorn-Landgraben
- approuve l'intégration de la commune au périmètre PAPI du bassin versant aval Zorn-Landgraben
- accepte de participer au financement des frais d'élaboration du dossier de candidature et de labellisation du PAPI
- accepte que la Communauté de Communes de la Région de Brumath assure le portage et la coordination du projet
- autorise le Maire à signer les documents correspondants.

7. FIXATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE « LES LOUSTICS » 2014/2015

Le Maire donne la parole à Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL qui expose au conseil municipal que suite à l'évolution du périscolaire « Les Loustics » il conviendrait de revoir les tarifs actuels qui s'établissent comme suit :

- 8 € pour le repas de midi (incluant repas, achat de matériel pour les activités, charges de personnel et frais divers)

- 3 € pour l'activité de fin d'après-midi jusqu'à 18 heures (goûter collectif compris). Au-delà de 18 heures, le retard sera facturé à raison de 5 € par tranche de 15 minutes de dépassement.

- 1,50 € pour l'étude surveillée (accessible aux enfants de CE2, CM1 et CM2)

à la hausse.

Le Maire demande au conseil municipal de déterminer la hausse du tarif des prestations afin d'assurer la pérennité du service périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs du périscolaire « Les Loustics » pour la rentrée 2014-2015 comme suit :

- repas de midi : 9 €

- activité de fin d'après-midi : 5 € (la facturation du retard au-delà de 18 heures reste inchangée)

- étude surveillée : 2 €

8. EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL EN RENFORT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU PERISCOLAIRE

Le Maire soumet au conseil municipal la nécessité, suite à la réforme des rythmes scolaires et le non renouvellement d'un contrat d'aide à l'emploi, de recruter un agent contractuel pour pallier au surcroît de travail occasionné par ces faits.

La durée hebdomadaire de travail sera de 35,00 heures rémunérée sur la base de l'indice brut 350, majoré 327 soit actuellement 1514,11 € brut. Cette rémunération est révisable par le conseil municipal sur proposition du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à recruter un agent contractuel dans les conditions ci-dessus exposées afin de pallier au surcroît de travail occasionné par l'application de la réforme des rythmes scolaires à compter du 1^{er} juin 2014 pour une durée de deux ans renouvelable.

9. MAITRISE D'ŒUVRE AIRE DE REMPLISSAGE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaires attribué à la société EMCH + BERGER de HOENHEIM, d'accorder à celle-ci :

- le forfait de rémunération pour l'élaboration du permis de construire.....1200,00 € HT

- 3 forfaits pour réunion supplémentaires à 250,00 € HT soit..... 750,00 € HT

Les services ayant été faits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, à la société EMCH + BERGER les forfaits ci-dessus indiqués pour un montant total de 1950,00 € HT, les services ayant été faits.

10. ACCEPTATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) PREFINANCES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

La loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a notamment créé le Chèque Emploi Service Universel

(CESU) dans l'objectif de simplifier, au profit des particuliers, les formalités de règlement de ces services.

Le CESU préfinancé est un titre spécial de paiement à montant prédéfini identifié au nom du bénéficiaire. Il fonctionne sur le même principe que le «ticket restaurant» ou le « chèque vacances ».

Le CESU préfinancé permet aux bénéficiaires de régler tout ou partie des factures liées à la garde d'enfants assurée à l'extérieur du domicile, par les garderies périscolaires pour l'accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe (soit pour l'accueil du soir de 16h00 à 18h30). Attention, la pause de 12h00 à 14h00 et l'accueil du mercredi ne peuvent pas être payés par CESU préfinancé.

En sa qualité d'organisateur d'un service d'accueil collectif, la commune de Geudertheim est habilitée à accepter le CESU préfinancé comme moyen de paiement des services offerts aux usagers du périscolaire.

L'acceptation du CESU préfinancé par le service périscolaire suppose l'affiliation de la commune auprès du centre de remboursement CESU.

Techniquement, toutes les factures seront réglées à la Trésorerie de Brumath et la commune de Geudertheim adressera les CESU préfinancés par voie postale au CRCESU pour remboursement. La réglementation ne permettant pas de rendre la monnaie sur les CESU préfinancés, le CESU préfinancé devra donc avoir une valeur fiscale inférieure au montant total de la facture, le complément pouvant être payé à la Trésorerie de Brumath par tout autre moyen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter à compter du 1^{er} septembre 2014, le Chèque Emploi Service Universel préfinancé comme moyen de paiement, par les usagers, des prestations et services communaux qui entrent dans son champ d'application ;
- autorise le Maire à engager pour la commune, la procédure de demande d'affiliation auprès du Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure selon les conditions ci-dessus.

11. EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMEUBLE LE WALDECK

Le Maire donne la parole à M. Michel URBAN, Conseiller délégué qui soumet au conseil municipal la nécessité de souscrire un emprunt pour le financement de l'opération de restructuration de l'immeuble « Le Waldeck ». Suite à une consultation de 4 instituts financiers pour un montant de 700 000 € 4 offres ont été enregistrées :

- CCM DE LA BASSE-ZORN : Capital 700 000, 00 €
Durée 20 ans
Taux 3,78 % fixe

- CAISSE D'EPARGNE ALSACE : Capital 700 000,00 €
Durée 20 ans
Taux 3,59 % fixe

- CAISSE DES DEPOTS : Capital 853 070,00 €
Durée 20 ans
Taux livret A + 1 %

CREDIT AGRICOLE ALSACE Capital 350 000,00 €
Durée 20 ans
Taux 3,95 %

Il demande au conseil municipal de déterminer la meilleure offre et de l'autoriser à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 16 voix pour et 3 voix contre,

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant total de 853.070 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt : PSPL

Montant : 853.070 €

Durée de la phase de mobilisation : sans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+ 1 %

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : naturel

Typologie Gissler : 1A

- d'inclure dans le contrat de prêt une clause autorisant le remboursement anticipé de l'emprunt,

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes et la ou les demandes de réalisation de fonds.

12. COMPOSITION DEFINITIVE DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Maire demande aux conseillers municipaux de compléter les différentes commissions d'après les candidatures qui leurs sont connues, en rappelant la composition déjà connue telle qu'établie ci-dessous :

Centre communal d'action sociale

Président : Pierre GROSS

Membres émanant du conseil municipal :

Marianne PETER, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Pia JUNGER, Frédéric JUNG, Vanessa KLEIN-MARQUES, Martine SCHWACH, MOCHEL Dominique.

Membres extérieurs :

Marie Françoise NEHASIL, Alain ROSET, STRAUB Anne, GEISSLER Charles, BRUCKMANN Charles, LORENTZ Maria.

Commission des bâtiments, des biens communaux et du cimetière

Président : Pierre GROSS

Président délégué : Jean-Luc JOACHIM

Membres :

Yves OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Béatrice TREIL, Marianne PETER, Denis PETER, Renaud TREIL, Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Julien SARLAT, Marc STURTZER, Anthony SPINDLER, Fabrice HERRMANN, HEITZ Justine.

Commission de la Forêt et de l'Environnement

Président : Pierre GROSS
Président délégué : Béatrice TREIL
Vice-Président délégué : Jean-Luc JOACHIM

Membres :

Vincent HIMBER, Philippe JUNGER, Marianne PETER, Renaud TREIL, Pierre WINTER, Noël HEILMANN, Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Jean-Claude EGLE, Jean-Claude MUHL, Charles WINTER, Yves HEITZ, Adrien LAGEL, Anthony SPINDLER, Charles SCHMITT, Denis PETER, Lionel MARRE.

Commission d'Information

Président : Pierre GROSS
Président délégué : Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

Membres :

Béatrice TREIL, Renaud TREIL, Dominique MOCHEL, Jérémy OHLMANN, Damien VERRIER, Arny EYERMANN, Olivia DOSSMANN, Christophe HERRMANN, Prazères MACHADO.

Commission d'aménagement du village

Président : Pierre GROSS
Président délégué : Béatrice TREIL

Membres :

Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Renaud TREIL, Michel URBAN, Didier CHABOD, Arny EYERMANN, Corinne ROEHLLY, Eddy HEUSSNER, Laurence ANCKENMANN, Catherine ANIA-EBEL, Noël HEILMANN, Adrien LAGEL.

Commission Scolaire

Président : Pierre GROSS
Président délégué : HEUSSNER-WESTPHAL Michèle

Membres :

Pia JUNGER, Pascale MEYER, Marianne PETER, Michel URBAN, Philippe JUNGER, Jean-Luc JOACHIM, Vanessa KLEIN-MARQUES, Nathalie BOUTINAUD, Joëlle CACHERA, Marie-France DUFILS, Alain ROSET, Sylvia EYERMANN, Matthieu FUCHS, Emmanuelle GALL, Stéphanie KEMPF, Christine LEGER, Agnès LIMBACH, Béatrice MARX, Marc MAUDUIT, Claire MONTERASTELLI, Nina MOSSER, Christelle POUVREAU.

Commission Service de Proximité et Aide à la Personne

Président : Pierre GROSS
Présidente déléguée : Marianne PETER

Membres :

Dominique MOCHEL, Martine SCHWACH, Pascale MEYER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice MARX, Prazères MACHADO.

Commission sportive et culturelle

Président : Pierre GROSS

Président délégué : Yves OHLMANN

Membres :

Frédéric JUNG, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Fabrice HERRMANN, Rolph RIEDINGER, Julien SARLAT, André LAMBLIN, Philippe JUNGER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy GALVANI.

13. DIVERS

20 juin 2014 à 18h 30 : désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Prochaine séance : 4 juillet 2014 à 20h 30